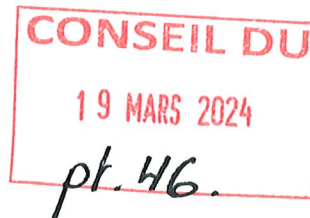




**Le Groupe**  
Conseil communal  
Ville de Namur



**Ville de Namur**  
**A l'attention du Bourgmestre**  
**Hôtel de Ville**  
**5000 Namur**

### **Inscription d'un point complémentaire au Conseil du 19 mars 2024**

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et du règlement d'ordre intérieur de notre Conseil, je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil communal le point suivant :

#### ***La saturation de l'abri de nuit et la pratique du « tirage au sort »***

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Fin février, la presse notamment a relayé l'état de saturation de l'abri de nuit et la pratique du tirage au sort. Depuis plusieurs mois, nous connaissons le risque lié à la saturation de l'abri de nuit. Je n'ai d'ailleurs pas manqué de vous interroger à plusieurs reprises (au sein de cette assemblée notamment ainsi que lors du précédent CA du Relais Social Urbain Namurois) afin que vous puissiez nous rassurer sur les mesures nécessaires quant à nos capacités d'hébergement pour toutes les personnes sans-abri qui font la démarche.

Nous savons que l'abri de nuit représente pour ces personnes l'unique alternative pour échapper au froid et aux dangers de la rue, en particulier la nuit. C'est d'ailleurs le sens de l'ordonnance prise en janvier par Monsieur le Bourgmestre - que nous avons d'ailleurs soutenue - interdisant aux personnes de dormir dans la rue... D'où notre incompréhension totale quant à la situation actuelle à Namur sur le fait que les personnes « malchanceuses » restent « sur le carreau » et sont contraintes de passer la nuit dans la rue... Et ceci alors que nous sommes encore dans la période du Plan Grand Froid, qui prend fin le 31 mars !!! Cette situation de crise entraîne une frustration - voire une révolte - tant pour le public que pour les travailleurs sociaux, que je salue au passage pour leur travail remarquable et essentiel.

Il m'apparaît dès lors utile de rappeler que pendant cette période hivernale, la Wallonie impose pourtant aux partenaires locaux de déployer tous les moyens utiles pour garantir un accueil inconditionnel aux personnes les plus fragiles.

Pouvez-vous nous indiquer comment le Plan hiver namurois est organisé pour faire face à la croissance de la demande déjà annoncée et constatée il y a plusieurs mois ? Considérant que cette augmentation de l'affluence des personnes sans-abri n'était plus une surprise, pourquoi les collaborations ne sont-elles pas multipliées et renforcées avec différents partenaires, dont les hôtels, les sociétés de logement social, l'ALS, ... et quelles autres solutions ont pu être esquissées face à cette situation de crise que la Ville a déjà pu gérer dans d'autres contextes ?

La Ville de Namur a adopté en avril 2021 la charte communale pour la fin du sans-abrisme et Monsieur le Président du CPAS évoquait une intensification des collaborations et des actions.

Trois ans plus tard, quel est le bilan ? Quelles actions concrètes sont-elles mises en œuvre, avec quels résultats ? Qu'en est-il de la limitation des expulsions notamment au sein des logements publics ? Est-elle effective ?

La Région - via la Ministre Christie Morreale - a mobilisé des moyens inédits, notamment dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, pour lutter contre le sans-abrisme (près de 4 millions d'euros pour le territoire zéro sans-abrisme). L'abri de nuit de Namur, le Relais social, les Maisons d'accueil, les dispositifs « Housing First » en ont notamment bénéficié. Ces moyens additionnels, en particulier ceux attribués à l'abri de nuit, soit 25 000 euros par an, de même que ceux attribués au « Housing First », ont-ils porté leurs fruits ? Pouvez-vous m'indiquer à quoi ils ont été consacrés et s'ils ont été totalement consommés pour participer à la sortie du sans-abrisme ?

La possibilité d'introduire une plainte à la Ville concernant l'abri de nuit existe, pourriez-vous dresser un état des lieux quantitatifs et qualitatifs des plaintes introduites et analyser leur évolution ces dernières années ?

Pourriez-vous également nous communiquer l'état de vos réflexions qui devraient maintenant se traduire en actions quant à l'évolution de l'accueil des personnes sans-abri et la structure actuelle de l'abri de nuit qui nécessite des changements et adaptations ?

A la fin de ce mois, la période hivernale se clôture et avec elle un nombre de lits qui sera réduit de moitié, au vu de la situation actuelle, avez-vous déjà exploré des pistes qui permettraient d'accueillir dignement les personnes en situation de détresse ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**Fabian MARTIN**  
Conseiller communal  
Chef de groupe PS

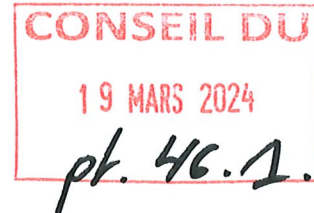
**Bernard GUILLITTE**  
Conseiller Communal MR

Namur, le mardi 12 mars 2024

**Monsieur Maxime PREVOT**  
Bourgmestre  
**Madame Laurence LEPRINCE**  
Directrice générale  
**Ville de Namur**

N. Réf : Question CP 19032024 décret révolutionnaire 02111789.doc

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale,



Concerne : **Inscription de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 19 mars 2024**

Puis-je vous demander d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour du conseil communal de la séance du 19 mars 2024 ?

En vous remerciant d'avance je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Conséquence du décret révolutionnaire du 2 novembre 1789,  
qu'en est-il des biens devenus communaux ?**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Le récent jugement du 21 février 2024 du Tribunal de 1<sup>ière</sup> instance de Namur a interpellé plus d'un gestionnaire de patrimoine, conservateurs de musées, fabriciens et responsables communaux.

Dans un jugement fort bien argumenté, le Tribunal a tranché un litige entre la Ville d'Andenne, la Fabrique d'église Sainte-Begge et accessoirement de l'asbl Art, Culture et Foi Namur au sujet de la propriété du trésor de la collégiale Sainte-Begge.

La Ville d'Andenne a été reconnue propriétaire des biens ecclésiastiques nationalisés lors de la Révolution française bien que ceux-ci, concernant le trésor de la collégiale, avaient été celés.

Ce sont principalement les éléments de droit et de jurisprudence évoqués lors de l'examen de ce litige qui méritent notre attention.

Bref petit rappel historique et conceptualisation de ce point :

L'Assemblée Nationale décrète le 2 novembre 1789 « que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation ... » afin de rembourser les dettes de l'Etat. Par la suite, un décret du 24 août 1793 nationalise tout l'actif affecté aux fabriques d'églises.

En 1794, l'Autriche perd les territoires belges au profit de la France, France qui reconnaît aux habitants de ces nouveaux territoires par décret du 1<sup>er</sup> octobre 1795 les mêmes droits et obligations que les citoyens français.

Les biens des fabriques d'église belges sont donc nationalisés en vertu du principe du droit public français qui intègre les biens ecclésiastiques au Domaine de la République.

Cette nationalisation est confirmée par des arrêtés relatifs à la vente des biens du clergé sur les territoires annexés. Les biens des fabriques d'église belges sont donc également vendus pour apurer les dettes de la guerre en France.

Le Concordat du 15 juillet 1801 conclut entre Napoléon et le Pape Pie VII et intégré dans la législation française par la loi du 8 avril 1802 dispose la remise à disposition aux évêques des biens ecclésiastiques sans pour autant en modifier la propriété.

Cet élément est d'importance et les législations ultérieures, françaises, hollandaises et belges ne modifieront pas formellement ces dispositions.

En ce compris le décret impérial du 30 décembre 1809 qui régit les fabriques d'église et fixe leurs rôles et leur financement

Le litige andennais portait sur le fait que les pièces du Trésor de la collégiale étant antérieures à la loi du 8 avril 1802 organisant les cultes, suite au Concordat, font partie du domaine public communal et appartiennent à la Ville d'Andenne selon les dires de cette dernière.

La position de la Fabrique d'église Sainte-Begge étant que la législation napoléonienne ayant restitué la propriété des biens ecclésiastiques non aliénés aux évêques.

Le Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Namur dans son jugement du 21 février a fait sienne la thèse selon laquelle les biens ecclésiastiques remis à la disposition des évêques en application du Concordat de 1801 sont restés la propriété des communes.

La position du Tribunal ayant été confortée par la jurisprudence belge et la position de l'Eglise belge en la matière.

Pour cette dernière, en règle générale, les objets présents dans les églises avant octobre 1795 appartiennent à la commune dont ressort la paroisse puisque ayant été nationalisés en vertu des dispositions révolutionnaires.

Les biens qui ont été acquis après cette date appartiennent à ceux qui les ont acquis par achat ou par don. Le plus souvent il s'agit de la fabrique d'église. Mais certains objets peuvent être seulement mis en dépôt dans l'église et appartenir à une personne privée ou à une autre fabrique.

Je présume que ce jugement a suscité chez d'autres que moi un intérêt surtout dans le cadre d'une évolution législative en Wallonie portant sur une réduction prévisible des fabriques, j'en réfère à l'accord survenu il y a quelques jours entre les diocèses francophones et le Ministre des Pouvoirs locaux.

Outre les immeubles, nous pourrions y revenir une autre fois, les meubles sont aussi concernés.

Toute chose étant égale par ailleurs, bien que leur gestion étant du ressort des fabriques tel que convenu dans le décret impérial du 30 décembre 1809, la Ville de Namur est propriétaire de nombreux biens ecclésiastiques antérieurs à 1795 contenus dans les églises de la commune ou en dépôt dans d'autres lieux, des musées par exemple.

En conséquence, mes questions portent sur cet aspect patrimonial :

- Avons-nous un inventaire des biens communaux contenus dans nos églises ou dans d'autres lieux ?
- Si oui, leur état est-il connu et sont-ils conservés dans des conditions adéquates ?
- S'ils sont en dépôt dans d'autres lieux que le lieu de culte initial, la Ville de Namur a-t-elle marqué accord et si oui, une convention ou un accord de prêt a-t-il été convenu ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Bernard GUILLITTE,  
Conseiller Communal.



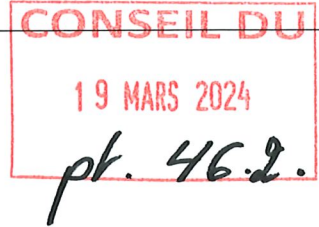


Demande d'inscription d'un point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil communal du mois de mars 2024

14 février 2024

Patricia Grandchamps, conseillère communale

Points noirs sur les itinéraires cyclables namurois



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Échevin·es,  
Chères et chers collègues,

Au-delà des investissements déjà réalisés et à venir pour augmenter la sécurité des cyclistes, il est important de s'atteler à supprimer les points noirs sur le territoire communal.

Notre ville, notre conseil communal, a adopté un premier plan vélo en 2009. Ce plan concernait le périmètre 'hyper cyclable', c'est-à-dire qu'il se concentrait sur les parties planes de notre territoire qui regroupe un grand nombre d'activités. Il s'agissait notamment de Jambes, Saint-Servais, Salzinnes, Bomel, le centre-ville. Des actions ont également été entreprises dans les quartiers et villages à l'occasion de travaux et de réflexions globales sur la mobilité qui y ont été menés.

Aujourd'hui, Madame l'Echevine de l'Urbanisme et de l'attractivité urbaine, lance la mise sur pied d'un nouveau plan vélo. Le groupe Ecolo s'en réjouit. D'autant que vous avez consulté des citoyens et citoyennes, les comités de quartier et le Gracq Namur (l'association de défense des cyclistes au quotidien), notamment.

Le travail vise prioritairement la création de liaisons sécurisées entre les villages et des points d'intérêt mais aussi vers le centre-ville et c'est une bonne chose. C'est important, d'autant que l'arrivée des vélos à assistance électrique a pour conséquence que les Namuroises et Namurois habitant dans les villages plus éloignés du centre ont désormais plus de facilité pour se déplacer à vélo. Et ils sont de plus en plus nombreux à le faire.

Le groupe Ecolo souhaite attirer votre attention sur l'importance de considérer la suppression des points noirs sur les itinéraires cyclables existant déjà comme une toute grande priorité. Il y en a sur le domaine communal qui dépendent de la Ville.

En effet, si un itinéraire comprend un tronçon non sécurisé, même minime, il ne sera pas utilisé par les cyclistes les plus fragiles ; je pense particulièrement aux enfants et adultes débutants. C'est donc un frein à l'usage du vélo.

En 2023, le Conseil a approuvé un marché visant à supprimer certains points noirs sur une quinzaine de rues en particulier. Il s'agissait d'un montant non négligeable de 260.000 euros. Nous vous en remercions. Cela est utile. Le travail n'est pas terminé pour autant.

Le Gracq Namur, conscient de l'importance de cet enjeu vient de terminer un travail remarquable de repérage, de classement et de cartographie des points. Soixante problèmes concernent les voiries communales. Les résultats vous ont été transmis.

A titre d'exemple, voici les interventions qui seraient nécessaires sur le trajet que j'emprunte tous les jours et qui bénéficieraient également aux piétons et personnes à mobilité réduite :

- Sécuriser le carrefour champêtre/bleuet à Jambes (dont la dangerosité est d'ailleurs indiquée sur un panneau de circulation) ;
- Abaisser la bordure entre la passerelle et la rue Mazy. Des solutions existent pour éviter que cela ne mette en danger tant les cyclistes que les automobilistes ;
- Rendre non glissant le revêtement du tunnel piétons-vélos de la confluence (nous en avons déjà parlé plusieurs fois ici-même. Nous sommes très nombreux à avoir chuté à cet endroit).

Ce sont des exemples qui ne concernent qu'un seul trajet. Ces difficultés peuvent décourager des candidats cyclistes.

Dans 45 cas relevés, une petite intervention suffit pour supprimer ces freins : le placement d'un panneau, d'un marquage, d'un miroir, l'abaissement d'une bordure, la réparation d'un trou, par exemple. Ces interventions n'exigent pas de lourdes procédures. Elles peuvent pour la plupart être réalisées par les services techniques de la Ville.

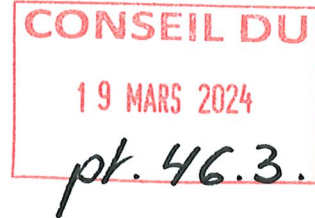
Voici nos questions :

1. Sur le plan de la Mobilité : prévoyez-vous d'intégrer les demandes du GRACQ dans le nouveau plan vélo ou dans un autre document plus technique avec un calendrier d'intervention ?
2. Sur le plan des voiries :
  - Prévoyez-vous de mettre en place un plan de sécurisation des points noirs communaux ?
  - Allez-vous vous concerter avec le Gracq pour définir précisément les interventions à réaliser pour qu'elles répondent à 100 % aux besoins ? Ce qui n'est pas toujours le cas.
  - Enfin, en ce qui concerne le sol glissant du tunnel de la Confluence, qui, vous l'aviez annoncé il y a quelques mois, faisait déjà l'objet d'un examen par vos services : quand les travaux de sécurisation seront réalisés ?

Merci pour votre action et d'ores et déjà merci pour vos réponses que nous espérons positives.



**Le Groupe**  
Conseil communal  
Ville de Namur



Ville de Namur  
A l'attention du Bourgmestre  
Hôtel de Ville  
5000 Namur

### **Inscription d'un point complémentaire au Conseil du 19 mars 2024**

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et du règlement d'ordre intérieur de notre Conseil, je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil communal le point suivant :

#### **La commune comme premier levier d'information, de solidarité et d'entraide pour les familles monoparentales !?**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

L'objectif de mon interpellation ce soir concerne la politique sociale que vous menés envers les familles monoparentales.

La Belgique compterait plus de 480.000 familles monoparentales. En Région wallonne, 28% des ménages avec enfant(s) sont des familles monoparentales. Ce qui signifie une famille sur trois. Dans cette tranche de 28% des familles monoparentales, il y a une réalité genrée 86% des femmes sont à la tête des familles monoparentales.

Les difficultés liées à la monoparentalité sont nombreuses, ce n'est pas en 5 minutes que nous parviendrons à aborder les nombreuses difficultés vécues et les revendications de ces familles, mais on y reviendra prochainement.

De nombreuses études ont montré que le risque le plus important pour les familles monoparentales est d'être confrontées à un haut risque de pauvreté par rapport aux autres familles.

Quelques aides existent pour les familles monoparentales ? Elles dépendent de différents niveaux de pouvoir et d'administrations. Il faut, également le reconnaître, les dispositifs sont souvent complexes, empilés les uns sur les autres et sont souvent difficiles à cerner pour les personnes concernées, pire quand la langue n'est pas maîtrisée. Et, évidemment d'autres aides devront encore être amorcées et devront être rendues possibles parce qu'elles sont nécessaires.

J'accompagne depuis des années des familles monoparentales et plus particulièrement des femmes seules avec des enfants. Lors de la marche féministe organisée à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, plusieurs femmes, mamans seules avec enfants étaient présentes pour revendiquer leurs droits et nous faire prendre conscience de leur situation.



Premier constat, et première réflexion que je me fais en tant qu'élue socialiste, « Allons voir, sur le site internet, les aides reprises et voyons ce que nous proposent la Ville de Namur. Y a-t-il un service que je peux contacter ? y a-t-il un agenda d'activités ? y a-t-il des lieux de rencontres ? » Y a-t-il une rubrique qui sur le site, pourrait éclairer et répondre aux principales préoccupations que se posent les mamans ou papas seuls avec enfants ?

Le constat est décevant ! Après une longue balade sur le site internet de la Ville de Namur, malheureusement je n'ai rien trouvé.

En effectuant une recherche sur un moteur de recherche, j'ai mis Ville de Namur et famille monoparentale et je suis tombée sur autorisation parentale. Ce qui est loin de répondre à la requête que j'ai faite !

Or, plusieurs autres communes de Belgique présentent un focus sur les « familles monoparentales », un onglet, parfois certaines communes sont plus spécifiques dans leur approche : pistes, agenda, activités, aides financières, ...d'autres par contre mentionnent et renvoient vers le Service public de Wallonie et son service de l'Action sociale.

A Namur, tout reste à construire !

A Namur on pourrait imaginer dans l'onglet : Je suis :

« Aîné·e , En situation de handicap, Jeune, Journaliste, Nouvel·le arrivant·e, Organisateur·rice d'événements, Parent·e »

Je suis : une maman ou un papa qui vit seul·e avec son/ses enfant(s).

Il faut un début à tout : la première réponse pourrait donc être une meilleure information sur ce qui existe. Visibiliser les actions qui existent déjà sur notre territoire sur des supports, (internet et fascicule), me paraît être une première piste pour aider et soutenir les familles monoparentales.

Inscrire la réalité des familles monoparentales à l'agenda communal est une nécessité qu'il est grand temps d'amorcer. Il y a plusieurs revendications que la Ville pourrait actionner et permettre pour soutenir ces familles, il y a peut-être des choses qui existent mais dont on n'a pas connaissance. Le pouvoir local peut évidemment soutenir ces familles monoparentales de différentes manières encore : en leur facilitant l'accès à un logement, en impliquant un tarif préférentiel pour la taxe des déchets...

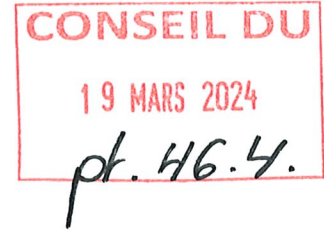
Mais l'information pour mieux informer et outiller ces familles est essentiel pour la commune comme premier levier et comme l'instance la plus proche des citoyens, alors concrétisons cette idée.

Au nom de mon groupe PS, je vous remercie pour vos réponses quant à cette problématique.

Nermin Kumanova  
Conseillère communale



**Le Groupe**  
Conseil communal  
Ville de Namur



**Ville de Namur**  
**A l'attention du Bourgmestre**  
**Hôtel de Ville**  
**5000 Namur**

## **Inscription d'un point complémentaire au Conseil du 19 mars 2024**

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et du règlement d'ordre intérieur de notre Conseil, je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil communal le point suivant :

### **Une instance namuroise de co-construction citoyenne de l'art dans l'espace public**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Depuis quelques années, la nouvelle conception urbanistique produit énormément de carrefours, places, jardins et de ronds-points qui demandent à être décorés. Votre majorité fait ériger de plus en plus de sculptures sans l'avis des citoyens.

L'intensité des débats et réflexions menés ces derniers temps est propice à une prise de conscience ! Une prise de conscience des enjeux de l'art dans l'occupation de l'espace public.

Ces enjeux sont de plusieurs ordres :

Ce sont d'abord des enjeux culturels et démocratiques. L'art urbain c'est un accès ouvert à toutes et à tous, une ouverture à la culture qui vient habiller, se livrer dans l'espace public que nous occupons et fréquentons.

Des enjeux démocratiques, sur la démocratisation de l'art et l'accessibilité du droit à la culture. Et, ce qui nous préoccupe aujourd'hui, la nécessité démocratique pour le choix de la création artistique.

Ce sont des enjeux sociaux également, dans lesquels l'art permet de créer des liens, le dialogue et les échanges entre les voisins, les citoyens ou sur les réseaux sociaux. L'art confère une reliance identitaire, une fierté (ou pas), un lien à l'histoire, ...

Et, c'est aussi un enjeu économique qui permet une plus-value pour le développement de la Ville, un attrait touristique et les retombées qui vont avec.

Mais, comment donc construire la société urbaine de demain en répondant à ces enjeux ?

Nietzsche disait : « des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter ». On peut reconnaître que faire l'unanimité au sein de la population est utopique. Que la notion du goût est subjective et qu'il est souvent difficile de convaincre nos interlocuteurs que nos goûts sont bons puisque personne ne peut avoir raison !

Mais, il faut le reconnaître, il faut avoir l'audace et le courage d'en discuter !

Ce qui nous occupe aujourd'hui ça nous concerne toutes et tous. Le choix des créations dans l'occupation du domaine public, ça se discute. En débattre, pouvoir en discuter et échanger avec les citoyens me paraît être le b.a-ba de toute démocratie saine.

Mettre en place une instance namuroise qui aborderait le choix de ces œuvres en reposant sur des critères clairement définis :

- ↓ Privilégier un artiste local
- ↓ Objet de l'œuvre d'art
- ↓ Coût de l'œuvre d'art
- ↓ Impact en termes de développement durable
- ↓ L'impact paysager
- ↓ Les clauses
- ↓ ...

Une instance namuroise de co-construction citoyenne de l'art aura pour objectif de décider collectivement et en transparence du choix opéré des œuvres et de l'art urbain dans l'espace public. Elle permettrait d'instaurer les meilleures conditions de dialogue entre les différents intervenants : l'administration, le politique, les architectes, les artistes, les maîtres d'ouvrage et les citoyens.

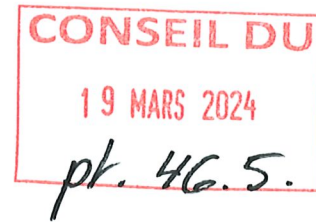
Nous devons nous rendre à l'évidence, l'art participe et prend une place de plus en plus grande dans notre Ville et est devenu indispensable. Il correspond à un besoin culturel et pour qu'il puisse être bien intégré, il doit pouvoir répondre aux enjeux que nous avons abordés plus haut.

Au nom de mon groupe PS, je vous remercie pour vos réponses quant à cette proposition.

Nermin Kumanova  
Conseillère communale



**Le Groupe**  
Conseil communal  
Ville de Namur



Ville de Namur  
A l'attention du Bourgmestre  
Hôtel de Ville  
5000 Namur

### **Inscription d'un point complémentaire au Conseil du 19 mars 2024**

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et du règlement d'ordre intérieur de notre Conseil, je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil communal le point suivant :

#### **Quel avenir pour le stade ADEPS de Jambes et des clubs qui le composent ?**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Chers Collègues,

Le 1er mars dernier, Eliott Crestan, athlète au SMAC (Sambre et Meuse Athlétique Club), a remporté la médaille de bronze lors des championnats du monde d'athlétisme indoor à Glasgow. Par cette performance unique et remarquable, Eliott intègre le cercle très restreint des sportifs belges ayant remporté une médaille lors d'un championnat du monde.

Le SMAC fête ses 50 ans cette année. A cette occasion, les 400 athlètes qui le composent souhaitent appeler à la préservation de l'athlétisme à Namur. La performance d'Eliott rappelle à tous que l'athlétisme compte à Namur et qu'un club comme le SMAC peut faire éclore des athlètes qui porteront haut les couleurs de notre ville.

Comme vous le savez, l'Adeps a hérité de l'UR Namur à la suite de la reprise de leurs installations aux Bas-Prés à Salzinnes par le BEP qui souhaite y faire une extension de parking. Vous n'ignorez pas non plus qu'à l'époque du Ministre André Antoine en 2012, il y avait eu un projet d'investissement au Centre Adeps de Jambes pour une nouvelle patinoire semi enterrée, un terrain de hockey synthétique au-dessus de cette patinoire, la rénovation de la piste d'athlétisme et du terrain de football, et la construction d'une tribune VIP pour un futur club de D2 nationale de l'époque, ce qu'on appelle maintenant la Challenger pro-league.

Le budget décidé à l'époque était très étriqué et pas suffisant pour réaliser ces travaux. D'années en années, ce dossier a fait l'objet de révisions multiples pour in fine abandonner définitivement le principe de cette tribune VIP côté chemin de fer car il n'y avait pas de place pour l'y installer.

L'urgence de la rénovation de la piste d'athlétisme a été prise à bras le corps par le Ministre Madrane entre 2016 et 2019 ainsi que la rénovation du terrain de football pour le mettre aux normes demandées.



Depuis lors, le dossier de la patinoire et du terrain synthétique a été abandonné à cause des coûts énergétiques trop importants et du traitement de terres polluées trop onéreux.

Le stade de l'Adeps a donc accueilli l'UR Namur cette saison 2023-2024 contre sa volonté, et je pense que personne n'était réellement heureux de cette situation. Ni le club, ni ses supporters, ni l'Adeps. De plus, ils doivent partager les lieux avec le club de football de l'ES Jamboise (Entente Sportive Jamboise), le club d'athlétisme du SMAC, ainsi qu'avec les nombreux stages que l'Adeps organise. Nous avons d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme lors d'un conseil communal en février 2021.

A la suite d'une réunion chez le Ministre Jeholet en février dernier, réunion à laquelle la Ville de Namur était représentée par Mr le Bourgmestre et Madame l'Echevine des Sports, il est apparu que le terrain synthétique à côté de la piscine "pourrait", à la place d'être rénové en un espace multisports pour une offre spécifique Adeps, faire l'objet d'une rénovation dans le but d'accueillir une école des jeunes de l'UR Namur. Jeunes qu'ils n'ont actuellement pas encore à l'heure actuelle. De plus, l'année prochaine la N1, division dans laquelle se trouve actuellement l'UR Namur, sera scindée en une N1 néerlandophone et une N1 francophone. Ce qui pourrait laisser croire qu'ils pourraient monter en Challenger Pro League d'ici 2 à 3 ans. D'où l'apparition d'un cahier des charges nettement plus stricte de la part de l'Union belge de football concernant l'occupation du stade de l'Adeps par l'UR Namur : 800 lux de luminaires, 4000 places dont 1200 assises, séparation des supporters adverses en tribunes, et j'en passe.

Les 1200 places assises ne posent pas de problème.

Les lux par contre, à l'heure actuelle il y en a à peine 300. Ce qui, on le suppose, entraînerait la démolition des pylônes actuels pour les remplacer par des plus conséquents, plus aptes à supporter le nouvel éclairage.

Bref, tout cela ne nous rassure pas quant à la pérennité de la piste d'athlétisme, rénovée pourtant récemment à plus d'1 millions d'euros. Tout laisse à penser que le football pourrait prendre le dessus sur l'utilisation de l'infrastructure de l'Adeps.

Pouvez-vous nous dire quelle place sera-t-il encore laissé à l'athlétisme à Namur à l'avenir ?

Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que le SMAC pourra encore compter sur une piste d'athlétisme dans les prochaines années ?

Et dans la négative, quelles solutions pourront être envisagées avec le SMAC ?

L'UR Namur souhaiterait avoir un espace VIP durable pour y accueillir leurs sponsors lors des matchs. A quel prix ?

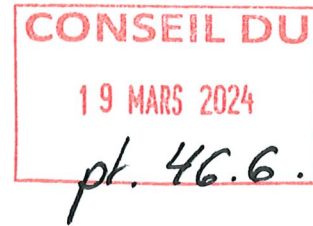
Et où se situerait cet espace ?

Enfin, pouvez-vous nous apporter des éclairages nouveaux sur ce dossier par rapport à la réunion de février dernier ?

Je sais que plusieurs niveaux de pouvoirs sont impliqués dans le processus, notamment la FWB et la Région, mais je pense que la Ville de Namur a son rôle à jouer quant à la préservation des clubs de sports qui composent son territoire.

Je vous remercie pour vos réponses.

Marine CHENOY  
Conseillère communale



## STADE ADEPS A JAMBES

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins,  
Chères et chers collègues du Conseil.

Suite au beau succès d'Eliott Crestan aux Championnats du monde d'athlétisme, dont nous nous réjouissons, le Smac a publié sur Facebook un message où il faisait part de son inquiétude face au développement de l'activité footballistique sur le stade de l'ADEPS.

En effet, cela fait plusieurs mois que l'UR Namur a pris ses quartiers au stade de l'ADEPS suite au rachat prévu du longue date du stade des Bas Prés par le BEP.

Les tractations vont bon train pour transformer le stade Adeps de Jambes en un stade dirigé semble-t-il vers la discipline du football.  
Quelle sera encore la place dédiée à l'athlétisme ?

Comme l'a précisé le SMAC dans son post, la performance d'Eliott rappelle à tous que l'athlétisme compte à Namur et qu'un club comme le SMAC peut faire éclore des athlètes qui porteront haut les couleurs de notre ville.

Mes questions,

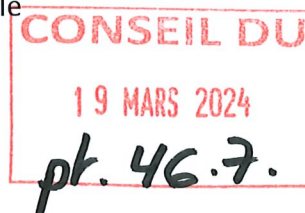
- Les craintes du SMAC sont-elles fondées ?
- Comment la Ville peut-elle rassurer le Smac quant aux transformations futures du stade ?

Je vous remercie de vos réponses.

Baudouin Sohier  
Conseiller communal LES ENGAGES

Namur, le 13 mars 2024

A l'attention de  
**Monsieur Maxime Prévot**  
Bourgmestre  
**Madame Laurence Leprince**  
Directrice générale



### Inscription d'un point complémentaire au Conseil du 19 mars 2024

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du code de la démocratie locale et du règlement d'ordre intérieur de notre conseil, je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du conseil communal du 19 mars 2024 le point suivant :

### **La Ville de Namur compte-t-elle adhérer au contrat de filière du livre mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles ?**

Ce contrat-cadre constitue le premier contrat de filière dans un secteur culturel en Belgique francophone. Il a pour objectif de rénover et de consolider l'action publique menée en faveur du livre, de la vie littéraire et de la lecture. Il a été adopté le 14 juillet 2022 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et signé par les principales associations professionnelles du secteur.

Les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer. Rappelons que la lecture publique fait partie des missions obligatoires des communes. Le 7 février 2024, toutes les provinces francophones et 56 communes ont signé leur acte d'adhésion au Contrat-cadre pour la filière du livre en présence du Ministre-Président de la FWB et de la Ministre de l'Enfance et de la Culture. Cette adhésion permet de répondre à des enjeux sociétaux importants tels que la démocratisation de l'accès au livre et à la lecture et la valorisation du patrimoine littéraire et des auteurs de notre Communauté.

L'adhésion au Contrat-cadre demeure ouverte à toutes les villes et communes qui souhaitent œuvrer ensemble au renforcement du secteur des lettres et du Livre. Quelles sont les intentions de notre ville face à cet objectif enthousiasmant, à l'heure où elle s'apprête à inaugurer sa nouvelle bibliothèque ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Pour le groupe Ecolo,  
Anne Degand

usure normale ou réparation liées à un problème. Pouvez vous fournir ces informations? Afin de savoir si ces travaux sont dûs à des problèmes d'humidité et/ou d'isolation.

Une autre liste de réparation ou travaux effectués existe dans leur rapport d'activités, mais auvons liens entre ces 2 listes, ni explications.

Pourriez vous donc commander auprès des 3 SLSP namuroises une analyse précise de combien de travaux réalisés étaient une réponse à des problèmes d'humidité et d'isolation? Et commander une analyse interne du parc locatif de chacune de ces sociétés pour vérifier les problèmes d'humidité et d'isolation de leurs logements?

Chaque SLSP peut-elle communiquer le planning détaillé des travaux de rénovation y compris d'isolation des bâtiments prévus?

En ce qui concerne les travaux réalisés par des sociétés extérieures (notamment l'entretien de jardinage en l'occurrence), un locataire (encore de la JDF) nous explique que les coûts d'entretien des jardins communs ont été répercutés aux locataires sous forme de hausse des charges. Pour 4 passages. Or, les locataires évoquent seulement 2 passages de sociétés privées cette année (2023), et un entretien qui laisse malgré cela à désirer. Lorsque ceux ci demandent des preuves, aucunes factures n'ont été fournies. Il y a donc ici un risque de surfacturation frauduleuse de la part de la JDF. Les mêmes interrogations sont faites pour les factures des charges communes, des extincteurs, etc....

Pouvez vous nous assurer que toutes les factures seront désormais disponibles à la demande des locataires pour vérification ? A tout le moins seront elles disponibles pour les représentants politiques au sein de ces sociétés de logement? Que savez vous de ce cas concret de factures introuvables à la JDF pour des entretiens de jardinage par une firme privée en 2022 et 2023 sit le site de Wépion?

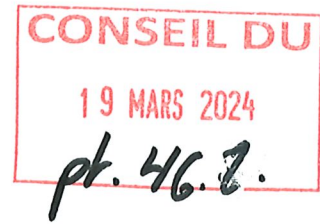
Concernant les habitations chemin Bois du Gazia et notre réflexion sur un prêt d'un déshumidificateur, vous nous avez dit que vous renverriez par écrit les éléments en détails. A ce jour nous n'avons malheureusement toujours rien reçu. Qu'en est il?

- Concernant les logements dont l'humidité ambiante serait bien liée à un problème d'isolation et non de comportement, nous vous proposons de dégager un budget pour prêter gratuitement (moyennant garantie, par exemple via une caution) des déshumidificateurs en attendant les travaux nécessaires de remise aux normes. Qu'en dites vous?

- nous vous proposons de bloquer les prix de l'électricité des locataires concernés par les factures qui vont augmenter suite à la mise en place d'un déshumidificateur par une réduction de charges imposées par la SLSP pour ces personnes. Qu'en pensez vous? Qu'allez vous faire?

Merci d'avance pour pour réponses.





## Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur

Ville de Namur  
à l'attention de M. le Bourgmestre  
et de Madame la Directrice générale  
Hôtel de ville  
5000 Namur

Namur, le mars 13, 2024

Concerne : **Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du point suivant :

**Logements publics à Namur : que va faire la ville pour résoudre les problèmes d'insalubrité ?**

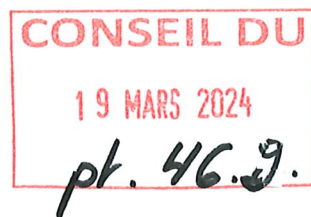
Je vous en remercie, et je développe le point ci-dessous.

Robin Bruyère  
Chef de groupe

Bonjour monsieur le président du CPAS,

Après nos échanges de janvier, nous avons pris en compte vos réponses précises concernant divers problèmes dans plusieurs logements sociaux de SLSP namuroises.

Les problèmes principaux ciblés par les locataires sont d'abord l'humidité et l'isolation. Il y a bien une liste réalisée par le Joie du Foyer des appartements remis en état, mais sans précisions si cela concerne un rafraîchissement entre 2 locataires ou un entretien du logement pour



## Groupe PTB au Conseil communal de la Ville de Namur

Ville de Namur  
à l'attention de M. le Bourgmestre  
et de Madame la Directrice générale  
Hôtel de ville  
5000 Namur

Namur, le mars 13, 2024

Concerne : **Inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale (article 1122-24, alinéa 3) et du règlement d'ordre intérieur (article 12) de notre Conseil, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du point suivant :

### **Bomel-Herbatte : Où en sont les travaux et la réhabilitations promis ?**

Je vous en remercie, et je développe le point ci-dessous.

Robin Bruyère  
Chef de groupe

Monsieur le bourgmestre, madame Échevine de l'Urbanisme, monsieur l'échevin des travaux, et madame l'échevine de la propreté, chers collègues,

Nous revenons encore avec le point sur la passerelle du Boulevard D'Herbatte et l'accès au centre ville par la gare.

Depuis 2019 la ville et INFRABEL ont signé une convention pour la rénovation de la passerelle. Après un an de négociation. Cette convention stipule que INFRABEL s'engage à réparer, à ses frais, l'éclairage public, les ascenseurs, à remettre en état et en conformité l'ensemble des installations électriques existantes, et à une dernière « remise en état » de la passerelle. Et

qu'ensuite la ville prendrait à sa charge l'entretien de l'éclairage public, des ascenseurs et l'entretien général de la passerelle.

Depuis 2020 nous avons interrogé à plusieurs reprises le collège sur la problématique de mobilité dont sont victimes les citoyens des quartiers nord pour se rendre au centre-ville en toute sécurité.

Je rappellerai ici les faits les plus récents.

Vous avez reçu une pétition de plus de 500 citoyens, le 13 décembre 2022. Il y a plus d'un an. Au conseil qui a suivi Madame Scailquin a dit : « Qu'elle allait interpellier très régulièrement les différents intervenants. » Et a ajouté « Il faut interpellier les bons acteurs, c'est ce que nous faisons au quotidien pour que cela avance au plus vite. »

Force est de constater que cela ne porte pas ses fruits.

À la suite de cette pétition, monsieur le bourgmestre. Vous avez envoyé un courrier aux signataires de cette pétition. Les informant de l'existence d'une convention stipulant que l'éclairage de la passerelle était à la charge d'ORES et que la remise en service des ascenseurs à charge d'INFRAABEL. Cette lettre mentionnait aussi que la firme OTIS était intervenue en novembre 2022 en installant une armoire électrique et de nouveaux câbles, entre autres.

Lors du conseil communal du 5 septembre 2023. une interpellation citoyenne a eu lieu sur les difficultés rencontrées au quotidien par les riverains de la passerelle pour se rendre au centre-ville. Monsieur le bourgmestre vous aviez à l'époque répondu ceci : Que l'éclairage avait été finalisé au printemps 2023. Que les problèmes de stagnation d'eau devraient être levés lors des derniers travaux prévus par INFRAABEL, que l'ascenseur serait alors fonctionnel et, ce qui n'est pas rien, vous avez aussi dit que vous vous autoriseriez la saisie d'un avocat et de faire toutes les procédures en droit de mise en demeure et de contestation devant l'ordre juridique.

Force est de constater que plus de 6 mois plus tard. L'ensemble de ces travaux n'ont pas tous été réalisés. Par exemple, l'eau stagne toujours les jours de pluie.

Pour les ascenseurs OTIS les avait réparés et qu'on était en attente du passage de contrôle de la société Vinçotte. Vous vous étiez même autorisé à espérer une remise en état des ascenseurs dans les toutes prochaines semaines.


Là aussi, on est passé de quelques semaines à plusieurs mois. Qu'en est il ? avez-vous une date ? Une explication du retard ?

Mesdames et messieurs bourgmestre et échevins de la propreté, des travaux et de l'urbanisme, ma question est simple : Allez-vous enfin faire en sorte que cette convention soit respectée 4 ans après l'avoir signée ? Qu'en est il de votre proposition de poursuites juridiques ? Que comptez vous faire pour résoudre les problèmes de sécurité ? Une présence supplémentaire de gardiens de la paix en soirée est elle prévue ? que compte faire l'échevinat de la propreté pour nettoyer la zone ? Des graffitis, dépôts réguliers d'immondices non nettoyés, sont encore bien présents sur les lieux : que comptez vous faire madame l'échevine de la propreté ?

Le dossier est complexe et comprend aussi les travaux derrière la gare. ceux ci ont commencé. Tant mieux! Y a t'il une date de fin pour ces travaux? que comptez vous faire si la date n'est pas atteinte?

Merci d'avance pour vos réponses.

Merci d'avance pour vos réponses.

	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block;"><b>CONSEIL DU</b> 19 MARS 2024 <i>pt. 46.10</i></div>
13 mars 2024	Quintero P. Carolina

Madame la Présidente,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins,  
Mesdames, Messieurs,

**Exprimons notre solidarité envers le peuple palestinien : Réalisons une fresque pour la paix et la fin du génocide.**

Mesdames et Messieurs membres du Conseil,

Je prends la parole aujourd'hui pour évoquer un sujet des plus urgents : le terrible conflit à Gaza, qui dure depuis plus de 5 mois maintenant. Pour rappel, lors du Conseil du 14 novembre 2023, la Ville de Namur a fait une déclaration commune demandant un cessez-le-feu immédiat.

Ce conflit a pris un degré supplémentaire dans l'échelle de l'horreur, avec l'apparition de la famine. Les articles de presse, les reportages dans les JT, les posts sur les réseaux sociaux des derniers jours exposent la situation dramatique avec une terrible clarté. La famine qui frappe la bande de Gaza est un réel cauchemar, amplifiant les souffrances déjà insoutenables de la population palestinienne.

La Cour internationale de justice a entamé en janvier un examen approfondi de la situation à Gaza, estimant qu'un génocide était probable. À la lumière de cette grave conclusion, elle a formulé des demandes claires : elle a appelé Israël à prendre toutes les mesures possibles pour éviter le crime et à améliorer l'accès à l'aide humanitaire dans les 30 jours suivant sa décision. Malheureusement, ces demandes sont restées, à ce stade, lettre morte, avec une diminution significative de l'aide humanitaire entrant dans l'enclave palestinienne.

La Belgique a rejoint l'opération de largage aérien menée par la Jordanie en envoyant le 4 mars dernier un avion avec les premiers colis de vivres et des produits d'hygiène. Les parachutages, bien que réalisés en collaboration avec l'armée de l'air



jordanienne, ne sont qu'une solution de dernier recours. Carl Skau, directeur exécutif-adjoint du Programme alimentaire mondial, l'a souligné avec force : ils ne suffiront pas à éviter la famine imminente.

Le nord de la bande de Gaza est particulièrement touché par cette crise. Les forces israéliennes empêchent l'aide humanitaire d'entrer, exacerbant ainsi la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les habitants de cette région. Selon les estimations de l'ONU, 2,2 millions de personnes, soit la grande majorité de la population de l'enclave, sont au bord de la famine. Les enfants sont les premières victimes de cette tragédie, souffrant de malnutrition sévère et de maladies liées à la faim.

Face à cette situation critique, le Programme alimentaire mondial appelle à l'urgence d'un cessez-le-feu, à l'instar de notre expression lors du conseil de novembre dernier, pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous avons besoin de points d'entrée dans le nord de Gaza pour livrer suffisamment de nourriture à ceux qui en ont désespérément besoin. Il est impératif que nous agissions maintenant pour éviter une catastrophe humanitaire encore plus grande.

C'est dans ce contexte alarmant que je vous propose de renforcer notre soutien au peuple palestinien en dénonçant, d'une part, le blocage de l'aide alimentaire et, d'autre part, en réalisant une fresque qui témoigne de notre solidarité et de notre engagement à agir face à cette crise. Cette fresque permettrait de montrer que nous n'oublions pas ce peuple qui souffre de manière terrible et que nous sommes contre ce génocide. Cela est un geste qui peut sembler anodin, voire inutile mais de tout temps l'Art est vecteur de changement universel à travers les civilisations.

En ce qui concerne les aspects techniques et légaux, la réalisation d'une fresque pourra se faire sur une bâche tendue, comme cela a été fait par Denis Meyer pour la campagne en faveur de la libération d'Olivier van de Casteel.

En posant ce geste, nous renforçons notre message du 14 novembre : "Il est crucial de s'élever collectivement pour choisir le seul camp qui devrait s'imposer à tous : celui de la paix."

Ensemble, montrons que la Ville de Namur ne détourne pas les yeux et qu'elle se tient aux côtés des victimes civiles d'où qu'elles viennent.

Merci.